

2008/201 - FONDATION CLAUDE MARTIN - PRESENTATION DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2007 (DIRECTION DES
FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 mai 2008 par lequel M. le Maire expose ce
qui suit :

«Par son legs le Major Martin a chargé la Ville de Lyon de la création
d'une institution pour le bien public, aujourd'hui l'Ecole des Arts et Métiers, dite
« La Martinière ».

De ce fait, il appartient au Conseil municipal d'examiner les
documents budgétaires de la Fondation et d'émettre un avis avant leur
transmission à M. le Préfet, représentant de l'Etat dans le Département.

Le Compte administratif 2007 accompagné de son rapport et de sa
délibération, approuvés par la Commission Administrative de la Fondation Martin
doit être soumis à l'approbation du Conseil municipal.

Compte Administratif 2007 :

Les principales masses budgétaires se décomposent comme suit :

➤ Section de fonctionnement :

Dépenses 535 452,85 €
Recettes 750 747,22 €.

➤ Section d'investissement :

Dépenses 404 542,04 €
Recettes 418 036,85 €.

Soit un compte laissant apparaître pour l'exercice 2007 :

- en fonctionnement, un excédent de 215 294,37 € ;
- en investissement, un excédent de 13 494,81 €.

Il en résulte :

- un résultat de clôture en fonctionnement de 662 818,19 € après
reprise du résultat global de l'exercice 2006 qui s'élevait à 476 191,74 € ;
- un résultat de clôture en investissement de - 15 173,11 € ;
- un résultat global excédentaire pour l'exercice 2006 de
647 645,08 €.

Vu le compte administratif pour l'exercice 2007 de la Fondation Claude Martin établi suivant l'instruction comptable M14 ;

Où l'avis de sa Commission Finances, Administration Générale, Fin de procédures des Marchés Publics ;

DELIBERE

Le Compte Administratif 2007 de la Fondation Claude Martin est approuvé.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

R. BRUMM